

COMPTE RENDU DU CHSCT DEPARTEMENTAL DU 21 JUIN 2018

Table des matières

1. Groupes de travail (GT) pour l'année 2018 - 2019.....	1
1.1. Travaux dans les établissements par suite de restructurations.....	1
1.2. Troubles musculo-squelettiques	1
1.3. Ecole inclusive- élèves à besoins éducatifs particuliers	1
2. Comptes rendus de visites	2
1.4. Ecole maternelle Astier du Teil.....	2
1.5. Collège des Perrières.....	2
3. Circulaire du 9 mars 2018 relative aux violences sexistes et sexuelles au travail.....	2
4. Convention thématique entre l'Agence Régionale de Santé et la Région Académique sur l'inclusion.....	2
5. Suivi des fiches santé et sécurité au travail et situations particulières.....	3
6. Visites de prévention du CHSCT – 2018 – 2019	3

1. Groupes de travail (GT) pour l'année 2018 - 2019

1.1. Travaux dans les établissements par suite de restructurations

À la suite de la visite du lycée de Privas et du collège Les Perrières à Annonay, les représentant·es du personnel proposent d'inviter un représentant du Conseil Départemental pour lui faire part des observations faites lors de la visite et échanger avec lui ou elle à propos de l'organisation de la concertation des agents lors de la phase de conception du projet et de l'organisation de la restructuration.

1.2. Troubles musculo-squelettiques

À la suite de plusieurs visites d'écoles, le CHSCT a proposé le test d'un tabouret ergonomique dans des écoles maternelles. Un guide devrait être élaboré par ce groupe de travail pour le choix de ce tabouret. Les actions de prévention devraient être élargies à d'autres aspects des troubles musculo-squelettiques, en fonction des priorités remontées par les personnels. La MGEN signale qu'un financement peut être envisagé pour ces actions de prévention par le biais du réseau Pass'MGEN.

1.3. Ecole inclusive- élèves à besoins éducatifs particuliers

Une guide méthodologique a été élaboré par le CHSCT ministériel, suite à une initiative des représentant·es du personnel FSU. Il sera mis en ligne sur le site www.educ.gouv et sur le portail eduscol. Une information sera transmise via la Lettre info hebdo aux directeurs et directrices d'école.

La FSU rappelle que, concernant cette question, il est important de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun·e par la mise en place d'un protocole. Elle signale que certains

départements ont doté de moyens supplémentaires certaines écoles, des décharges hebdomadaires ont été attribuées à des directeurs volontaires pour des fonctions d'accompagnement d'équipes.

La FSU rappelle également qu'un GT académique travaille à la mise en place d'un guide, elle précise que les CHSCT D pourraient y apporter leur contribution.

2. Comptes rendus de visites

1.4. Ecole maternelle Astier du Teil

Cette visite a soulevé plusieurs questions : la charge de travail administratif et de concertation avec l'accueil de nombreux élèves ayant des suivis à un titre ou à autre, les troubles musculo-squelettiques, la nécessité d'un espace suffisant dans les salles de classes pour répondre au mieux aux besoins de tous les élèves, les relations avec les familles.

La FSU rappelle qu'une préconisation de la visite était l'attribution de moyens UPE2A pour la prise en charge des élèves allophones. L'administration répond que ce n'est pas prévu pour les élèves d'âge maternel, étant donné que l'aspect oral est privilégié pour l'acquisition du langage. La FSU répond que lorsqu'il y a un nombre important d'élèves, cela peut justifier un accompagnement spécifique.

1.5. Collège des Perrières

L'objectif de la visite était d'observer les conditions de travail dans un établissement en cours de restructuration.

Parmi les risques professionnels observés se trouvent les risques psycho-sociaux (stress face à des situations de risques liés à la sécurité, au bruit, à la gestion de nombreux élèves, au manque d'informations dans la réalisation du chantier). Concernant la conception du futur collège, les demandes des enseignant-es liées à leur activité de travail n'ont pas toujours été prises en compte, créant ainsi du mécontentement. D'autres risques sont liés à la sécurité et à la poussière.

La délégation a attiré l'attention sur la nécessité de séparer les zones de chantier des zones de vie, de communiquer à l'ensemble des personnels les évolutions du chantier et du projet, et a souligné la charge de travail engendrée pour l'équipe de direction.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (équivalent d'un inspecteur du travail pour la Fonction Publique) rappelle que le chef d'établissement a les moyens d'arrêter le chantier si il ou elle constate des risques.

3. Circulaire du 9 mars 2018 relative aux violences sexistes et sexuelles au travail

Dans l'attente d'instructions du ministère et du rectorat, la DSDEN va diffuser le guide de prévention et les fiches pratiques dans les situations de harcèlement sexuel citées dans cette circulaire. Elle va élaborer une affiche informative avec rappel du n° vert, de personnes et associations ressources.

4. Convention thématique entre l'Agence Régionale de Santé et la Région Académique sur l'inclusion

Les trois académies de notre région académique (Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble) ont signé une convention avec l'Agence Régionale de Santé qui se donne pour objectif « l'externalisation des unités d'enseignement » des ITEP et des IME à hauteur de 80 % des

enfants d'ici 2021. Cette inclusion pourra prendre plusieurs formes. C'est l'Agence Régionale de Santé qui pousse à la mise en place de ces conventions, essentiellement dans un objectif de réduction budgétaire. Les personnels spécialisés (éducateurs et éducatrices, enseignant·es, soignant·es) devraient suivre les enfants dans les écoles et les établissements. La FSU est particulièrement attentive aux conditions de mise en place de cette convention (co-intervention des différents personnels, disponibilité de ceux-ci, consentement ou non des équipes, etc.).

En Ardèche, trois établissements actuellement sont concernés, sachant que notre département accueille 5 IME et 3 ITEP :

- l'ITEP de Pont-Brillant avec l'école de Saint Marcel d'Ardèche et le collège du secteur,
- l'IME de Soubeyran avec le collège de Lamastre et le LP Bouvier à Tournon,
- l'ITEP d'Ucel.

5. Suivi des fiches santé et sécurité au travail et situations particulières

Parmi les situations présentées pour un suivi :

- une école rencontre des difficultés en termes d'accessibilité pour un élève en situation de handicap ;
- une école rencontre des difficultés avec des élèves ayant un comportement perturbateur, il est conseillé aux enseignant·es de porter plainte en cas d'agression ;
- une école rencontre des problèmes liés à des odeurs nauséabondes et persistantes, il est conseillé de faire intervenir l'Agence Régionale de Santé ;
- plusieurs écoles rencontrent des problèmes ayant pour effet des difficultés à travailler en équipe ;
- une école a une cour dont le sol est dégradé et est dans l'attente de subventions pour réaliser des travaux ;
- une école signale des difficultés à sécuriser les locaux. L'Ardèche a bénéficié d'une subvention spéciale mais insuffisante en 2016, qui n'a pas pu couvrir tous les besoins.
- Un lycée demande un accompagnement et une intervention pour s'assurer que les conditions nécessaires à un bon fonctionnement sont réunies.

La FSU demande que les IEN et les chefs d'établissement répondent systématiquement aux fiches santé et sécurité au travail.

6. Visites de prévention du CHSCT – 2018 – 2019

- une école en co-enseignement suite à la demande du président du CHSCT ;
- le lycée professionnel Bouvier à Tournon pour la mise en place de la convention ARS – Education Nationale sur l'inclusion ;
- la DSDEN à Privas.

L'administration propose un travail aux représentant·es du personnel pour faire évoluer le protocole de visite, ce qui est accepté.